



LE QUOTIDIEN DE ROUBAIX-TOURCOING

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

LA JOURNÉE

Nous donnons un résumé authentique du « Livre blanc » attendu avec impatience et le Vatican va publier les documents diplomatiques relatifs à la rupture de la France avec le Saint-Siège.

La publication en est imminente et précédera partout une profonde impression.

Les fêtes de Noël ont été célébrées avec beaucoup de piété.

A Montmartre, le cardinal Richard a renouvelé lui-même la consécration nationale au Sacré-Cœur.

D'intéressantes choses se sont passées dans le Lot-et-Garonne où M. Pellétan est allé compromettre la candidature de M. Felières en se présentant officiellement sous sa très radicale protection.

Aujourd'hui commencent les débats du procès intenté à l'occasion de l'infamie antiparlementaire apposée à l'époque du départ de la classe.

Les sous-Commissions chargées d'élaborer le règlement d'administration publique ont commencé leur travail.

Les révélations se font jour peu à peu dans l'affaire Maourand et sont vraiment gênantes pour son Comité.

M. Préfontaine, ministre du Canada, est mort subitement à Paris. Il accomplissait en France une importante mission.

Une note de l'ambassadeur de l'hôpital militaire de Bordeaux indique aux familles les démarches à recommander à leurs enfants sous les drapeaux pour qu'ils puissent recevoir en cas de maladie les secours religieux et civils. On regrette de constater que le ministre de la Guerre.

ETRANGER. — Le nouveau ministre italien est considéré. M. Fortis en reste le chef.

Le sultan a refusé le transfert de la conférence d'Algérie à Madrid.

Le ministre portugais a démissionné. Il sera remplacé après le 1^{er} janvier.

Les troubles ont en un caractère grave ces jours derniers en Russie, mais la répression a été énergique et efficace.

Le cardinal Cassanas, de Barcelone, a failli être victime d'un attentat.

L'ARSENAL

On a défini sous ce nom guerrier la bibliothèque des 10 volumes de P. BEXMIS, à 4 franc, reliés, 1 fr. 50. C'est un arsenal, car il y a des armes spirituelles pour tous les combats : *Livre pour tous* (port. 0 fr. 35), *La mère selon le cœur de Dieu* (port. 0 fr. 35), *L'homme tel qu'il doit être* (port. 0 fr. 40), *Le jeune homme comme il faut* (port. 0 fr. 35), *La jeune fille à l'école des saints* (port. 0 fr. 35), *L'art d'être heureux* (port. 0 fr. 35), etc. Cela coûte donc 40 francs brochés, port. 0 fr. 80 en gare, 1 fr. 05 à domicile, et 10 francs reliés, port. 0 fr. 80 en gare, 1 fr. 05 à domicile.

Voir plus loin : *Etranges romaines*

A MONTMARTRE

Une demi-heure avant le moment fixé pour la cérémonie du renouvellement du vœu national dans la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, la vaste nef était absolument remplie. La foule ne cessait d'affluer, le vaisseau regorgeait à tel point que nous ne l'avions jamais vu offrir un si beau spectacle.

Le cardinal Richard était à son trône; trois évêques assistaient : Mgr de Courmont, Mgr de Courmont et un prêtre missionnaire. Toutes les classes étaient représentées dans l'immense foule, où nous avons salué au passage, perdu dans la multitude, M. Pion, qui était bien à sa place dans cette manifestation vraiment nationale.

« Nationale », M. Fonssagrives et le cardinal Richard ont tour à tour avec raison souligné ce caractère. Tous les évêques de France, en effet, répondant à l'invitation de leur vénéré doyen, avaient ordonné dans leurs diocèses des cérémonies similaires. Il semblait, comme le disait éloquentement le prédicateur, que la basilique avait dilaté ses murailles et que le pays tout entier était là.

Le Sacré-Cœur de Montmartre, n'est-ce pas la France, en effet, puisque ses colonnes, ses colonnes, ses pierres semblent toutes avoir une voix pour raconter une sacrifiée accompli dans un coin du pays? C'est bien ici un monument national, c'est l'ex-voto de la France.

Ce caractère marquait du sceau d'une incomparable grandeur la manifestation qui, par ailleurs, avait quelque chose de navrant.

Il y a treize ans, dans une cérémonie impressionnante, la première pierre du monument était posée.

Deux ans auparavant, l'Assemblée nationale avait déclaré son érection d'utilité publique; la représentation du pays avait donc pris part officiellement à cette acte religieux.

La présence du général de Charette, la *Pitié mon Dieu*, ce beau cantique qui date de cette époque inoubliable, le monument lui-même, tout rappelle ces souvenirs... contraste douloureux, puisque non moins officiellement notre représentation nationale vient d'apostasier.

Dans un discours où il a en quelque sorte semé les vérités à pleines mains, le zélé directeur du Cercle du Luxembourg, M. le chanoine Fonssagrives, a dit, en cette heure historique, à l'immense auditoire que sa parole, puissante et cependant, avait peine à atteindre, le double devoir de professeur et de répandre sa foi par la parole, de la défendre et de la propager par les œuvres.

Dans une énumération détaillée en un langage vraiment apostolique, ni l'enseignement, ni la bonne presse, ni les œuvres de jeunesse chères à son cœur, ni la charité, ni les œuvres sociales recommandées par l'Encyclopédie à l'occasion des ouvriers, n'eurent oubliés par l'orateur, qui termina par un appel à l'union et à la confiance au Dieu de Clovis, de saint Louis et de Jeanne d'Arc.

Puis, d'une voix énarquée, quoique trop faible pour être entendue de la foule, le cardinal archevêque de Paris se félicita de la beauté et de la grandeur de cette cérémonie nationale et invita tous ses auditeurs à être et à se montrer chrétiens, tant dans leur vie personnelle que dans leur vie de famille, afin, suivant le programme de Pie X, de « tout restaurer dans le Christ ».

Avant la bénédiction, le formule de consécration, prononcée par le vénéré cardinal, répétée par Charette, redite par la foule tout entière, monta par trois fois vers le ciel, comme une magnifique

supplication à Celui « dont le sang rachète le monde ». « Cœur adorable de notre Dieu, la nation française vous implore; rendez-lui votre amour, bénissez-la, sauvez-la ».

Puisse cette prière avoir été entendue! L'heure est grave. La France entière est dans l'attente : ou bien 36 000 paroisses répondront : *Non licet* et se déchainera dans persécution sans pitié, puisqu'elle devra sévir partout et contre la majorité du pays (1); ou bien subsistant la loi malgré son caractère injuste, ces 36 000 paroisses entreprendront une réorganisation longue et difficile dont les résultats diront dans dix ans ce que peut être la religion catholique usant de la liberté.

Laquelle de ces deux méthodes sera adoptée? Une parole, un geste la fixeront dans quelques semaines. Vit-on jamais spectacle pareil? Le Pape parut-il jamais plus grand? La France fut-elle jamais plus près de cette union que de puis si longtemps elle n'a pas connue?

Pourquoi na vous prononcez-vous pas vous-même, dit-on à la Croix?

Parce que, en matière religieuse (et celle-là est bien religieuse) le Pape seul en a le pouvoir de décider.

Parce que aussi — malgré l'étonnement que cette affirmation causa à quelques-uns de nos amis, — jamais situation ne fut plus belle, plus consolante, puisque d'elle doit sortir l'unité. Et l'unité, la vaillance — avec la liberté accordée ou conquise — nous referont à travers de déplorables ruines une France chrétienne.

C'est l'espoir que chacun avait au cœur hier, soir en sortant de la basilique de Montmartre.

FETES DE NOEL

Les fêtes de Noël ont été célébrées dans toutes les églises avec une grande piété au milieu d'un consolant concours de fidèles.

Par un sentiment de tristesse facile à comprendre et pour réaliser des économies nécessaires, la partie musicale a été plus simple que les années précédentes, mais parait-on a constaté un redoublement de ferveur.

Télégramme pontifical

Le 23, à 4 heures du soir, M. Paul Féron-Vrau, directeur de la *Croix*, adressait à S. Em. le cardinal Merry del Val un télégramme pour le prier d'offrir au Saint-Père l'hommage des souhaits, de la vénération et de l'inaltérable fidélité de la Croix.

Dès le lendemain, S. Em. le cardinal se hâta d'Etat daignait répondre par le télégramme suivant :

Commandeur Paul Féron-Vrau, directeur de la Croix, Paris.

Saint-Père, agréant l'hommage vos souhaits, prie le bon Dieu de bénir les efforts que vous faites pour la défense de la bonne cause au votre chers patrie.

Card. MERRY DEL VAL.

ROME

Par dépêches de nos correspondants particuliers.

La fête de Noël a été célébrée avec une grande solennité à Saint-Louis des Français. La messe de minuit a été chantée par Mgr D'Armailheq. Les chants étaient dirigés par M. l'abbé Damaz. A 4 h. 1/2 du soir, la bénédiction du Sacrement a été donnée par S. Em. le cardinal Mathieu qui lut surprenant la formule de la consécration au Sacré-Cœur.

B. SIENNE.

Jubilé sacerdotal du cardinal Agliardi

La veille de Noël, S. Em. le cardinal Agliardi a célébré son jubilé sacerdotal dans la basilique de Saint-Laurent in Damaso.

De nombreux prêtres assistaient à cette cérémonie.

(1) On a montré, et M. de Maizon vient de rappeler que les députés qui ont voté contre la consécration représentent plus d'électeurs que ceux qui ont voté pour elle.

REUNIONS EPISCOPEALES

En attendant l'assemblée plénière de l'épiscopat français qui va certainement s'imposer, on suit que les cinq cardinaux français doivent se voir à Paris cette semaine.

L'Éclair a annoncé que cette réunion aura lieu jeudi.

Attentat contre le cardinal Cassanas

Dimanche soir, à 8 heures, au moment où le cardinal Cassanas sortait de la cathédrale de Barcelone (Espagne), l'anarchiste José



LE CARDINAL CASSANAS 7 PAGES archevêque de Barcelone.

Solas Comas, 49 ans, ouvrier tisserand, chef du groupe anarchiste de Vich, a tenté de tuer le cardinal.

Un chanoine qui se trouvait aux côtés du cardinal a pu faire dévier le coup en frappant l'agresseur au visage.

Dès que le gouverneur de Barcelone a appris la nouvelle de l'attentat dont avait été l'objet le cardinal Cassanas, il est allé en personne interroger l'agresseur.

On a trouvé en possession de celui-ci une lettre où il exposait le mobile de son acte et manifestait le dessein de se suicider après avoir commis son assassinat.

Le cardinal Cassanas a été l'objet des acclamations de la foule, réunis sous les fenêtres de l'archevêché.

Le cardinal Cassanas percuta au balcon et donna sa bénédiction au peuple.

Le Conseil des ministres a décidé de féliciter le cardinal Cassanas d'avoir échappé à la tentative d'assassinat dirigée contre lui.

Suicide de l'agresseur.

L'agresseur du cardinal Cassanas, qui avait absorbé du poison au moment de son arrestation, est mort hier soir.

L'autopsie du cadavre a été ordonnée.

Premières semaines de janvier

Les deux premières semaines de janvier seront consacrées à la propagation de la *Croix illustrée*.

Collecte, en effet, commence dans son numéro du 7 janvier un nouveau roman.

APRES LA GUERRE

suite de *Rouillard en Mandchourie*, qui avait obtenu un si grand succès. Ce roman continue le précédent, mais avec une diversité qui ce fait une œuvre nouvelle et indépendante, d'un mouvement encore plus entraînant et d'une verve irrésistible.

Les nouvelles aventures de Rouillard et de ses compagnons sont approuvées au même succès que les premières auprès des lecteurs de la *Croix illustrée*.

Aussi croyons-nous que la publication du premier chapitre de ce roman dans la *Croix illustrée* du 7 janvier est la meilleure occasion d'en faire un nouveau ou une première propagande.

Ajoutons que, pour le roman en cours de publication et qui arrive aux situations les plus tragiques, un résumé des chapitres déjà parus, donné dans le numéro du 7 janvier, permettra à tous les nouveaux lecteurs de s'y intéresser comme s'ils avaient lu les *Croix illustrées* depuis le mois d'octobre.

Les Comités pourront recevoir gratuitement, pendant les deux premières semaines de janvier, les exemplaires supplémentaires de la *Croix illustrée*, nécessaires à la propagande à condition de nous prévenir avant le 30 décembre.

LA RUPTURE DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIEGE

Le « Livre blanc » publié par le Vatican

Résumé authentique

On annonce comme imminente la publication du *Livre blanc* du Saint-Siège.

Il est en italien, mais il en est publié en même temps une traduction française officielle.

C'est un volume de 300 pages in-8. Le titre est : *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en France*. Exposé et documents.

Il y a en effet deux parties. La première est un exposé en neuf chapitres et un appendice. La deuxième comprend 47 documents, parmi lesquels un grand nombre encore inédits, par exemple une lettre de Léon XIII à M. Loubet du 23 mars 1900, avec la réponse du président; une autre de Pie X au même, avec la réponse; un long *Mémorandum* de la secrétaire d'Etat sur le *notis nominavit*; les notes échangées sur les nominations d'évêques et l'entente préalable, la liste exact des notes et protestations concernant le voyage à Rome de M. Loubet, etc., etc.

On voit l'intérêt que ne manqueraient pas de susciter ces documents.

L'objet précis et l'esprit du *Livre blanc* sont indiqués dans une courte préface; le Saint-Siège a uniquement pour but de démontrer que ce n'est pas à lui que revient la responsabilité de la rupture de la séparation.

Au reste, voici cette préface :

« La loi de séparation de l'Etat d'avec l'Eglise en France, qui entraîne avec elle la rupture du Concordat de 1801, a été promulguée au *Journal officiel* de la République française, le 11 décembre 1903.

« Les hommes politiques qui l'ont voulu à tout prix, n'ont cessé de répéter dans leurs écrits et leurs discours, au Parlement et au dehors, que cette loi n'a été rendue inévitable par l'attitude du Saint-Siège. L'intérêt qu'ils ont à répandre cette opinion est évident. La France ne voulait pas la séparation; la séparation, surtout si en pratique elle prend nettement un caractère de persécution, aura des conséquences non moins graves pour la France que pour l'Eglise. D'où l'opportunité de faire retomber devant l'opinion publique la responsabilité sur le Saint-Siège.

« Mais, à la lumière des documents et des faits, il ne sera pas difficile de montrer à qui revient effectivement cette responsabilité. C'est l'objet de ce travail.

« Les trois premiers chapitres exposeront à grands traits la politique antireligieuse qu'ont suivie les derniers Cabinets français; les chapitres suivants discuteront les accusations portées contre le Saint-Siège; un appendice traitera du protectorat catholique de la France en Orient et en Extrême-Orient.

« Cette publication n'a point pour but de répondre à des injures personnelles, ni d'offenser qui que ce soit, et encore moins la nation française, que le Saint-Siège considère toujours comme la Fille aînée de l'Eglise. Elle tend uniquement à éclairer l'opinion publique, spécialement en France, et à empêcher que dans le présent et dans le reste éternelle d'un événement d'une si grande importance.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

« On a reproché au Saint-Siège de ne pas respecter le Concordat et, pour la preuve, on citait souvent les articles organiques. Le chapitre IV démontre préemptoirement en appuyant sur les déclarations de Pie IX, de Telleprand, de Caprara, de Consalvi que le Saint-Siège n'a jamais, à aucun moment, ni acquis ni collaboré aux articles organiques. (*Concordat et articles organiques*).

« Autre reproche : le Saint-Siège a soutenu la guerre contre la République. Le chapitre V, l'un des plus intéressants (*Rogation contre le Saint-Siège et la République*), rappelle tout ce que le Saint-Siège a fait et continué de faire en faveur de la République.

« Avec le chapitre suivant, nous entrons dans les querelles plus spéciales qui ont été faites au Saint-Siège par les derniers Cabinets : le *Notis nominavit* (chap. VI), les *nominations aux évêchés vacants* (chap. VII), les candidatures par M. Combes, à l'heure de la question romaine; enfin l'affaire des *Evêques de Laval et de Dijon* (chap. IX), qui ne fait d'ailleurs que reproduire l'exposé documenté, publié à cette époque.

« Le *Livre blanc* se termine par des considérations fort graves, sous forme d'appendice sur le protectorat de la France en Orient et en Extrême-Orient. Les articles organiques, qui ont été l'objet de la question romaine, ne sauraient être considérés comme un acte de reconnaissance de la République, mais comme un acte de reconnaissance de la République.

AUTOUR D'UN CRIME

Un nom, le nom suprême, le nom puissant et doux, lui venait aux lèvres; mais il ne pouvait se décider à le prononcer.

— Dites : à Dieu, je vous en prie, implora l'abbé de La Trémière avec une douce autorité.

— Eh bien! à Dieu, n'importe! fit très vite Cramoisi, du ton d'un enfant qui se désole à une confession.

— Je vous remercie, monsieur, dit simplement l'abbé.

— Bon! levé